

## **Préavis 7/2021. Demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 114'910**

---

Mme la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances composée de Daniel Jaquet, président, François Theintz, membre, Michel Gfeller, membre, ainsi que Marcela Martin et Sandrine Nappez, suppléantes, s'est réunie le 30 août, le 13 septembre et le 21 septembre 2021 dans le cadre de son mandat afin de préparer ce rapport.

Nous avons aussi rencontré plusieurs membres de la Municipalité qui nous ont exposé le préavis et ont répondu à nos questions. Nous les remercions ici pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et les précisions qu'ils nous ont apporté.

Le préavis que présente la Municipalité pour cette demande de crédit supplémentaire a pour but de faire un point de situation au milieu de l'année sur l'état d'utilisation du budget 2021.

Il apparaît que certains postes sont déjà passablement entamés, voire en dépassement à mi-année. La commission des finances ne peut pas juger de l'utilisation ces moyens, ce sera à la commission de gestion de se prononcer lors de la revue des comptes.

Comme nous l'avons vu lors de la présentation du préavis 4/2021 (arrêté d'imposition 2022), les finances de la commune ne sont pas équilibrées. Il est donc nécessaire de commencer à appliquer une approche plus austère concernant notre budget et nos dépenses courantes.

Nous pensons que certains postes inclus dans cette demande de crédit complémentaire ne représentent pas une urgence absolue. Nous recommandons donc à la Municipalité de prioriser les dépenses vitales restantes à faire en 2021 et à reporter les dépenses non urgentes, en les incluant dans le budget 2022.

Nous sommes conscients que certains postes présenteront un dépassement de budget à la fin de l'année 2021 sans ce crédit complémentaire, mais il nous semble plus sain de finir l'année dans les chiffres rouges en mettant tout en œuvre pour minimiser un excédent de charges plutôt que de rallonger le budget aujourd'hui. Ceci afin d'être cohérent avec une approche plus minimaliste de l'utilisation du budget restant à disposition.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous recommandons donc au Conseil Général de rejeter ce préavis tel que présenté.

Daniel Jaquet



François Theintz



Michel Gfeller

